

# Lettre d'information - n°6

novembre 2022



## Les travaux s'achèvent !

À la rentrée 2020 paraissait le premier numéro de cette lettre d'information. Son objectif : vous faire partager l'actualité du chantier de la phase 1 de l'aménagement de la RN85, tisser un lien entre vous et le maître d'ouvrage, anticiper et répondre à vos questions. Au fil des 6 numéros, ces articles, plans, photographies et interviews ont tracé l'histoire du chantier.

Cet aménagement, c'est un partenariat étroit entre les élus locaux, le département et les services de l'État, DREAL et DIR-Méditerranée exploitant de la RN85.

C'est également une centaine d'ouvriers, manœuvres, techniciens, agents, ingénieurs des routes, personnels administratifs... qui ont mis en commun leur savoir-faire et leurs compétences.

L'implication de tous a permis la mise en service de la RN85 réaménagée le 22 novembre 2022. Seuls quelques travaux de finition seront réalisés en avril 2023, sous alternat, pour bénéficier d'une météo plus clémente.

Les conditions de circulations ont été parfois difficiles pendant ces deux années. Le réaménagement sera bénéfique au territoire dans la durée.

## Chiffres clés : le bilan de la phase 1

### Travaux réalisés

- **1,5 km** réaménagés (élargissement, revêtements des accotements, aplanissements ponctuels, réaménagement des carrefours, chaussées neuves...)
- **2,1 km** de réseaux neufs
- **1** aire d'arrêt et **2** arrêts de bus sécurisés
- **1** bassin de traitement des eaux de chaussée

### Biodiversité

- **Environ 5 ha** de zones humides restaurées
- **Environ 4 000** arbres et arbustes plantés
- **56** nichoirs à oiseaux et chauve-souris
- **1** passage aménagé pour la petite faune

### Un chantier générateur d'emplois

- **10 à 20** personnes en moyenne sur le chantier
- **1960** heures d'insertion

### Investissement

**6,5 millions** d'euros TTC cofinancés par l'État, le Conseil Départemental de l'Isère, la commune de Saint-Théoffrey, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la protection des Lacs de Laffrey et Pétichet (SIALLP)



## 2020 - 2022 : Zoom sur les étapes du chantier

### Phase 1B et 1C

Septembre-novembre 2020

**Quoi ?** Préparation du chantier, déboisements

Mars-juin 2021

**Quoi ?** Travaux de terrassement de bord de chaussée (élargissement) et réalisation d'une nouvelle chaussée

**Où ?** Côté montagne, du carrefour de l'Église à celui de la mairie

**Et aussi...** Création d'un bassin de traitement des eaux à hauteur du lac de Pétichet

Août-novembre 2021

**Quoi ?** Travaux de terrassement et réalisation d'une nouvelle chaussée

**Où ?** Côté lacs, du carrefour de l'Église à celui de la mairie

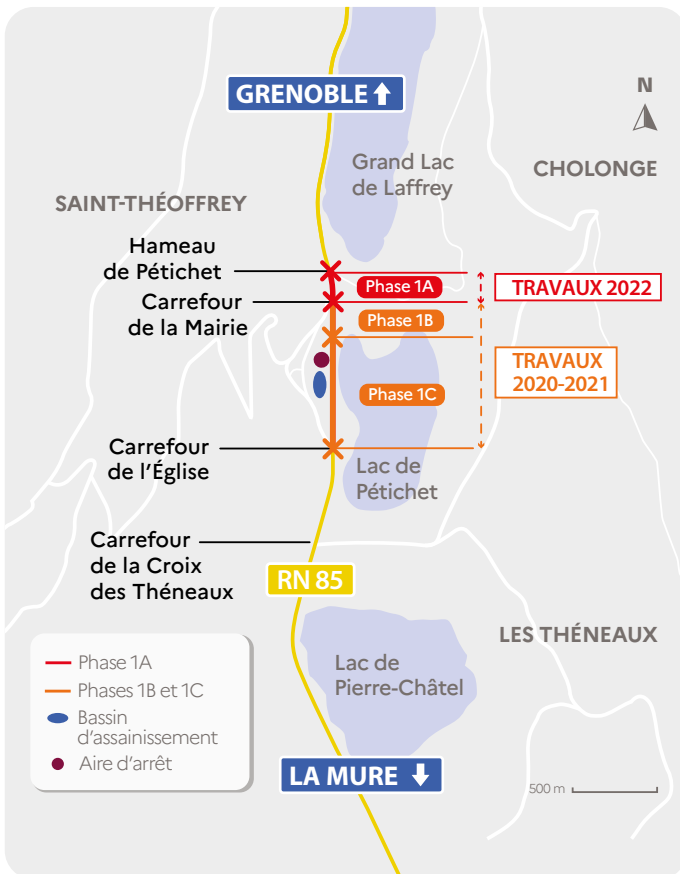
### Phase 1A

Depuis Mars 2022

**Quoi ?** Travaux de voirie et de réseaux

**Où ?** Hameau de Pétichet (du carrefour de la mairie à la route de la Fayolle)

**Et aussi...** Aire d'arrêt du lac de Pétichet



Bassin d'assainissement routier paysager



Travaux 2022 : aménagement du quai bus et de l'îlot devant la mairie



Été 2022 : aménagement du carrefour entre la Route du col (RD113B) et la RN85



## Dernière ligne droite

Novembre 2022

Remise en service à double sens de la RN85  
22 novembre

Travaux de finition sous alternat

Décembre 2022 - Mars 2023

Viabilité hivernale

Avril 2023

Travaux de finition :

- finalisation de la rénovation du réseau d'eaux pluviales en amont du hameau ;
- garde-corps au dessus du talus du nouveau carrefour ;
- réalisation de derniers revêtements de trottoirs.



## L'interview croisée de Sarah EMMELIN, Responsable d'opération et Érik PLANCHE, chargé d'affaires routières, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

**La RN85 est désormais réaménagée entre le carrefour de la route de l'église et l'entrée du hameau de Pétichet. S'il fallait décrire ces travaux en trois mots, quels seraient-ils ?**

S.E. : Sécurité, environnement et qualité paysagère. L'élargissement de l'espace de circulation en dehors des zones urbaines avec des bandes multifonctions permettant l'arrêt d'urgence et le passage des vélos, le réaménagement du carrefour de la route de l'église, la création de trottoirs et d'arrêts de bus dans le hameau de Pétichet : tous ces aménagements réalisés participent à renforcer la sécurité sur l'axe et à apaiser la circulation dans le hameau.

E.P. : Ils apportent aussi une plus-value environnementale (les eaux de chaussées sont désormais traitées et non plus rejetées directement dans le lac) et améliorent la qualité paysagère grâce au traitement des trottoirs, à l'enfouissement des réseaux, à l'intégration du bassin, à l'aménagement de l'aire d'arrêt..

**Quel bilan dressez-vous de ces 2 années de chantier ?**

E.P. : Il y a eu un certain nombre d'imprévus. Dès le démarrage, en 2020, les travaux ont dû être décalés à cause de la crise sanitaire.

S. E. : La coordination du chantier était complexe. D'abord, parce que la période d'intervention annuelle était réduite entre des conditions météorologiques hivernales peu propices et une attractivité touristique estivale à préserver. Ensuite, parce que nous avons intégré la rénovation des réseaux aux travaux de voirie. Mais on y est arrivé ! Grâce à l'implication accrue de l'ensemble des acteurs : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et entreprises travaux, qui a permis d'adapter et optimiser les plannings aux différentes contraintes.

**Quelques travaux de finitions n'ont malgré tout pas pu être réalisés...**

S.E. : En effet, certains finitions, comme les bétons désactivés des trottoirs sont très sensibles aux conditions météorologiques. Ceux-ci seront réalisés sous alternat aux beaux jours.

**Quelle est la prochaine étape ? Qu'en est-il de la phase 2 ?**

S.E. : Le projet déclaré d'utilité publique s'étend jusqu'à la déviation de Pierre-Châtel. Aujourd'hui, seule la première tranche a été réalisée. La phase 2 sera concrétisée si elle est inscrite au contrat de plan État-Région (CPER) 2023-2027. Ces travaux pourraient alors commencer en 2024 après une nouvelle phase d'études pour adapter le projet suite au retour d'expérience des travaux de la phase 1.

**Les riverains doivent-ils s'attendre à une nouvelle déviation en cas de deuxième phase ?**

S.E. : La DREAL a pleinement conscience de la gêne occasionnée par les travaux de la phase 1 tant pour le quotidien des habitants que pour l'activité économique des commerçants. La déviation a été difficile à vivre. Si la phase 2 doit se réaliser, la majorité des travaux sera exécutée par alternat, même si cela allongera la durée globale des travaux.

“ Les travaux et la déviation ont engendré d'énormes difficultés pour notre village, d'abord en termes de sécurité des riverains, mais aussi d'impact financier pour les restaurants et commerçants. Mais il n'y avait pas d'autre solution pour réaliser les travaux en deux ans. Et je dois reconnaître que ce chantier était nécessaire pour la commune. Beaucoup seront agréablement surpris du résultat, notamment dans le hameau de Pétichet. Ce chantier était le premier pas à faire pour l'embellissement du village, avec de nouveaux trottoirs, mais aussi la correction apportée à la route du Col (RD113B) qui constitue une réelle plus-value à la place de la mairie. Saint-Théoffrey a pris une autre dimension. La route nationale n'est plus un fléau, c'est un outil autour duquel nous allons définir et construire nos axes d'aménagement.



## Contrôle Qualité

Le chantier vient de faire l'objet d'une Inspection préalable de mise en service. Cette procédure de contrôle est déclenchée lorsque les travaux sont sur le point d'être terminés.

**La sécurité routière au fil du chantier**

Si cette inspection intervient à la réception des travaux, la sécurité routière est prise en compte dès la conception et les dispositions mises en œuvre à chaque étape du chantier, afin que les sujets majeurs de sécurité routière ne soient découverts au dernier moment.

**Comment se déroule l'inspection ?**

L'inspecteur compétent s'appuie sur un audit de sécurité routière et une visite de terrain en présence du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de l'équipe d'audit. Dans ces conclusions, il donne ou non un avis favorable à la mise en circulation et fait des recommandations, notamment sur la surveillance à mettre en place après celle-ci. Au vu du rapport d'inspection, l'exploitant décide de la mise en service.

*Alain Mendez  
Mairie de Saint-Théoffrey*

## Le point sur les mesures compensatoires

La mise en œuvre des mesures compensatoires vient contrebalancer les impacts résiduels du projet sur l'environnement. Elles visent certaines espèces ou milieux impactés malgré la mise en place de mesures d'évitement et de réduction. Deux secteurs principaux ont été ciblés pour des mesures de type restauration de zones humides : la partie Nord du marais de la Mure et le marais des Communs du lac situé à proximité immédiate du lac de Petichet.

### Marais de la Mure

La principale mesure consistait à enlever un linéaire de plus de 330 mètres d'une route construite en 1995 sur une partie du marais de La Mure, la route et son remblai formant un obstacle important pour les circulations d'eau dans le marais.

La déconstruction de la route a été réalisée en septembre 2021 et une partie des matériaux extraits de la zone a été réutilisée dans l'aménagement routier de la RN85. Ce déremblaiement a permis la restauration de plus de 8 100 m<sup>2</sup> de zones humides, dont 5 mares créées. Un an après, la zone est presque totalement recouverte par des plantes des milieux humides comme les roseaux, massettes, joncs, laïches... Elle a été très rapidement colonisée par de nombreuses espèces de libellules, d'amphibiens et d'oiseaux. D'autres travaux d'ajustement sont prévus cet hiver pour finaliser la restauration, comme des boutures de saules.

### Marais des Communs du lac

Le marais des Communs du lac est une zone humide d'intérêt écologique et hydrologique remarquable. Il ne faisait pas l'objet de mesures de protection ou de mise en valeur particulières alors que la dynamique de fermeture des milieux s'accélère sur le site, avec la présence de drains et remblais. Un plan de gestion a donc été mis en place. Il prévoit des actions de suppression des ligneux et la réouverture de secteurs embroussaillés du marais, des actions sur les drains et un enlèvement de remblais. Une partie de ces actions a été réalisée en 2021. Ces mesures se poursuivront à la fin de l'année. Une réorganisation du pâturage bovin va aussi être conduite pour gérer l'embroussaillage du site.

À partir de 2023, ces deux secteurs de mesures compensatoires feront régulièrement l'objet de suivis scientifiques sur la flore, la faune et les niveaux d'eau pour suivre l'évolution de la biodiversité dans le temps. L'État s'est engagé à assurer ce suivi sur les 30 prochaines années.



## Vous avez des questions ?



Envoyez-nous vos questions par courriel :  
[map.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:map.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr)



Suivez l'actualité sur notre site internet :  
[www.st-theoffrey-rn85.fr](http://www.st-theoffrey-rn85.fr)

→ Consultez notre site internet et abonnez-vous aux actualités !

## Vos interlocuteurs

Pilotage de l'opération pour la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, maître d'ouvrage :  
Érik PLANCHE : 04 26 28 63 81

Pilotage du chantier pour INGEROP, maître d'œuvre :  
Valérie PEGEOT

Entreprises mandatées pour effectuer les travaux principaux :  
Colas-Carron

Directeur de la publication : Jean-Philippe DENEUVY  
Conception et réalisation : Komenvoir  
Crédits photo : PHOTEC, B.Bodin (p. 4)  
Imprimé en régie en 750 exemplaires  
Novembre 2022

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Ce document est téléchargeable sur : [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00